



SECTION CFDT DE LA REGION NORMANDIE

CHSCT DU 4 NOVEMBRE 2020 SPECIAL CRISE SANITAIRE

Suite aux annonces du Président de la République du 29 octobre, la collectivité a pris des nouvelles mesures pour assurer la sécurité des agents des lycées et des sites administratifs. Une séance exceptionnelle du CHSCT a lieu le mercredi 4 novembre. Vos représentants **Cfdt** y interpellent l'Administration en particulier sur les points suivants :

Retrouvez ci-dessous les principales réponses apportées par l'Administration aux questions de vos représentants **CFDT**.

CRISE SANITAIRE - LYCEES :

- **Démarches de la Région vers les lycées et Rectorat pour garantir la protection de ses agents dans le cadre d'un contexte sanitaire aggravé** : la Région effectue un rappel des consignes sanitaires et procède à la mise à jour de ses protocoles et des fiches réflexes dans les lycées. Les consignes du protocole sanitaire renforcé de l'Education nationale sont également mises en œuvre (si possible : roulement dans les cantines, éviter déplacements d'élèves en privilégiant les déplacements de professeurs, ouverture des fenêtres 1/4h toutes les 2 heures) ;
- **Augmentation de la durée des contrats** des agents actuellement en poste : la collectivité préfère recruter progressivement un AER supplémentaire dédié à la désinfection dans chaque établissement. Selon l'Administration, les contractuels sur des contrats courts ne peuvent pas effectuer 42h ce que la **CFDT** regrette car cela ne répondra pas à la situation d'urgence ;
- **Assurance de l'Administration que tous les cas contacts soient informés** : c'est la CPAM qui contacte les personnes jugées cas contacts selon des critères pré-définis. Dans le cas où une personne a des doutes, elle doit par précaution se rendre chez son médecin ;
- **Mesures spécifiques relatives aux internats** : les seules consignes de l'Education nationale sont appliquées (couchage tête/bêche, limitation interaction entre groupes de chambrée) et pour l'entretien des locaux et des sanitaires. Les agents d'entretien des locaux sont invités à ventiler au maximum et à porter masques et gants en continu ;
- **Visites des membres du CHSCT dans lycées** : La **CFDT** a obtenu que l'Administration étudie sa proposition d'organiser des visites pour garantir la mise en place du protocole sanitaire (équipements, protection et entretien) ;
- **Equipped des contractuels pour suivre les formations** d'intégration à distance : les agents rencontrant des problèmes sont invités à se rapprocher de la DECO.

CRISE SANITAIRE - SITES ADMINISTRATIFS :

- **Maintien du début de la plage variable à 7h30 et étalement des horaires d'arrivée et de départ** : la **CFDT** a obtenu le rétablissement de la plage variable et des accès aux sites administratifs à 7h30. La Collectivité s'est engagée à envoyer un message à tous les agents ;
- **Mise en place de la possibilité de 5 jours de télétravail** pour les agents qui le souhaitent et dont les missions le permettent : l'Administration, au motif de l'ouverture et de la continuité

des services publics ne souhaite pas aller au-delà de 4 jours. Si la **CFDT** comprend que certains agents aient besoin de revenir sur site (le télétravail à 5 jours pouvant être source de risques psycho-sociaux), elle aurait souhaité que les agents qui n'accueillent pas de public et qui peuvent télétravailler à 100% puissent éviter de prendre un risque sanitaire inutile ce à quoi l'Administration a répondu qu'une cohésion d'équipe dans un service est indispensable même si les missions sont différentes ;

- **Equité de répartition du télétravail sanitaire entre les directions/services** : un rappel sera fait à l'ensemble des directions pour préciser que la présence de 2 jours maximum ne s'impose que si les besoins de service public sont existants et que les présences hebdomadaires peuvent varier d'une semaine sur l'autre
- **Restauration** : la **CFDT** a demandé que la mise en place de paniers repas puisse être réactivée sur le site de Rouen via le restaurant administratif, la collectivité va étudier si le fonctionnement est viable (plus de 50 repas / jour notamment et obligation d'inscription préalable) mais n'est pas opposée au principe ;
- **Mise à disposition sur les sites administratifs de lingettes désinfectantes** (normes 14476) en remplacement des lingettes industrielles : les remplacements sont en cours;
- **Utilisation des véhicules Région** : suite au changement de procédure de retrait de véhicule, une étude est à réaliser concernant la problématique de disponibilité de kit de désinfection.

URGENCE ATTENTAT :

Les mesures ont été renforcées sur les sites administratifs (toute personne extérieure doit soit avoir un badge, soit être accompagnée au sein des locaux) et un exercice d'évacuation ou de mise en sécurité devrait être organisé si possible avant la fin de l'année. Pour les lycées, le ministère de l'intérieur a adressé une circulaire aux maires des communes concernées qui sont responsables de la sécurisation des accès de tous les établissements scolaires.